

Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020

Monsieur le Maire demande à retirer de l'ordre du jour les points 9 et 10

1- Séance à huis clos

Le Conseil Municipal vote le huis clos pour ce présent conseil municipal.

2- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 Novembre 2020

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 26 Novembre 2020

3- Ouverture anticipée des crédits d'investissement

Le Conseil Municipal vote l'ouverture anticipée des crédits d'investissement tels que décrits ci-dessous :

Ouverture anticipée des crédits d'investissement (3 403 450,25/25%) = 850 862,56		
Opération	Imputation budgétaire	Montant
107 - Elaboration des documents d'urbanisme	202	20000,00
12 - Travaux de la Collégiale	21318	20000,00
13 - Aménagement de la RD 119	2151	40000,00
19 - Travaux bâtiments	21318	60000,00
20- Achat de matériel	2188	30000,00
25 - Salle des fêtes	21318	20000,00
26 - Aménagement des places (Musique)	2152	30000,00
31 - Piscine	21318	20000,00
54 - travaux de voirie	2151	40000,00
58 - Ecole Maternelle	21312	15000,00
79 - Aménagement container	2152	20000,00
81 - Mille Clubs	21318	20000,00
96- Acquisition Immeuble/terrain	2111	160000,00
TOTAL		495 000,00

4- Renouvellement de la demande de subvention des travaux de la Collégiale Saint Vincent auprès de la Région

La Région a octroyé deux aides financières afin de participer aux travaux de restauration de la 1^{ère} travée ouest de la Collégiale.

Ces dernières étaient respectivement de 68 000.00€ et de 73 800.00€ basées chacune sur un montant de travaux de 500 000.00€.

Le montant du marché était de 680 000.00€ HT, et la somme cumulée de 1 000 000 000.00 de travaux n'aurait jamais été atteinte. Pour perdre le moins possible de dotation de la Région, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de la R2gino, afin d'obtenir d'une subvention correspondant à 20% de 680 000.00€ de travaux, et à signer les actes y afférents.

5- Modification de la Décision Modificative afférente au remboursement de l'avance à la Société Rodrigues Bizeul

Le Conseil Municipal autorise d'abroger la décision modification afférente au remboursement de l'avance, pour procéder à l'écriture telle que suit :

Article 21318- 12 : -11 241.56€ en dépenses

Article 238-chapitre 041 12 : + 11 241.56€ en dépenses

6- Convention fauchage avec la CCPLM

Le Conseil Municipal autorise la commune à conventionner avec la CCPLM afin que le fauchage soit assuré par les Services Municipaux.

7- Ouverture de la Régie Diverse

Le Conseil Municipal autorise d'une part la suppression des régies existantes, et d'autre part la création d'une seule régie permettant à la commune de réceptionner et de faire encaisser les deniers publics.

8- Modification du temps de travail d'un agent

Le Conseil Municipal autorise d'une part la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 34heures, et d'autre part, l'ouverture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 35heures.

9- Conservation de la compétence afférente au plan local d'urbanisme

L'article 136 de la loi AL UR du 24 mars 2014 dispose que si une communauté de communes ou d'agglomération n'est pas devenue compétente en matière de PLU en 2017, elle le devient automatiquement le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 01 janvier 2021, sauf opposition de 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.

Or, la loi du 14 novembre 2020 reporte l'échéance de 6 mois, soit janvier 2021.

Monsieur le Maire, a quand même diffusé cette information, et les conseillers municipaux ont tout de même effectué un vote de principe sur la conservation de cette compétence par la commune. Monsieur le Maire soumettra à nouveau ce point au vote, lors d'un conseil municipal ultérieur.

10- Modification du plan de financement du programme 13 – Aménagement de la RD119

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à la modification du plan de financement de l'aménagement de la RD119, afin d'obtenir des compléments financiers de la part de la Région Occitanie et du Département de l'Aude.

Fait à MONTREAL le 21 Décembre 2020

Le Maire
Bernard BREIL

